



Séance : 2 mars 2023
Numéro : 12
Objet : Adhésions diverses

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE POUR LA MODERNISATION NUMÉRIQUE ET L'INGÉNIERIE INFORMATIQUE DES COLLECTIVITÉS ET ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ADHÉRENTS

L'an deux mille vingt-trois,
Le deux mars,

Les membres du Comité Syndical, légalement convoqués le 17 février 2023, se sont réunis à la Mairie de Baraqueville – 12160 BARAQUEVILLE, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis GRIMAL.

Nombre de membres en exercice 27.
13 membres présents, 8 membres représentés, 6 membres absents.

Membres présents : Michel ARTUS, Roland AYGALLENQ, Bernadette BELIERES-AZEMAR, Jean-Louis BESSIERE, Marielle FERAL, Colette FEYBESSE, Philippe GALTIER, Jacques GARDE, Jean-Louis GRIMAL, Paul MARTY, Jean-Michel REYNES, Anne-Claire SOLIER, Jean-François VIDAL.

Membres représentés : Valérie ABADIE-ROQUES, Jean-Louis CALVET, Florence CAYLA, Anne-Marie CONSTANS, Sébastien DAVID, Gérard DESCOTTE, Christine PRESNE, Thierry SERIN.

Membres absents : André BORIES, Anne CALMELS (excusée), Pierre GRIMAL, Jean-Pierre MASBOU, Yannick RECOULES, Eric TRANNOIS.

Monsieur Michel ARTUS est nommé secrétaire.

1- Le Président rappelle au Comité Syndical que le SMICA a délibéré en 2016 pour adhérer à l'association DECLIC.

Pour rappel, les principaux objectifs de cette association sont :

- de faciliter le partage d'informations et l'échange sur les pratiques professionnelles entre les techniciens travaillant dans des structures publiques de mutualisation informatique,
 - de faciliter la réalisation de projets de mutualisation entre les dites structures au travers de démarches de réflexion ou de conception concertées d'outils ou de plateformes « mutualisables » d'aide à la constitution de groupement de commandes,
 - de concourir à la reconnaissance par les décideurs publics aux échelons locaux et surtout nationaux de l'intérêt effectif de ces dites structures en particulier en animant un observatoire de la mutualisation dans le domaine de l'administration numérique.
- Il convient de renouveler cette demande d'adhésion ; pour un montant de cotisation 2023 fixé à 2 700 €.

2- Le Président indique également que le SMICA s'appuie depuis plusieurs années sur l'association OpenIG, association qui regroupe tous les acteurs d'Occitanie en matière de SIG. L'adhésion à cette structure est plus que jamais indispensable à l'heure du PCRS et des réflexions qui l'accompagnent. La cotisation à cette association pour l'exercice 2023 s'élève à 14 917 euros.

3- Le Président rappelle que le SMICA adhère depuis de nombreuses années à l'Association des Maires de l'Aveyron. Il propose de renouveler cette adhésion pour un montant de cotisation 2023 fixé à 80 euros.

4- Le Président indique aux membres du Comité Syndical que le SMICA a longtemps travaillé avec l'association toulousaine La Mêlée sur des travaux liés aux usages numériques. Un partenariat est à nouveau à l'ordre du jour dans la mesure où La Mêlée a été désignée comme structure référente pour la formation des conseillers numériques. La cotisation pour l'exercice 2023 s'élève à 1080 euros.

5- Enfin, le Président indique qu'un CSIRT (Computer Security Incident Response Team) régional a été mis en place. Il s'agit d'un organisme en charge de la réponse aux incidents en matière de cybersécurité. Il convient donc d'y adhérer. Le montant de l'adhésion pour 2023 s'élève à 1260 euros.

Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical réuni ce jour :

- DECIDE** l'adhésion du SMICA aux associations DECLIC, OpenIG et ADM12, La Mêlée et CSIRT
- DESIGNE** le Président comme représentant du SMICA aux-dites structures en précisant qu'il pourra se faire représenter, le cas échéant, par la personne de son choix,
- AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces relatives à la réalisation de ces affaires et notamment l'inscription au budget des crédits nécessaires au mandatement des cotisations énoncées ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président du S.M.I.C.A

Acte dématérialisé

Accusé de réception en préfecture
012-251200861-20230302-20230302_12-DE
Reçu le 07/03/2023

Jean-Louis GRIMAL